



Nos deux syndicats sollicitent une rencontre avec la Direction Générale de l'INRA sur la situation des collègues contractuel/les.

Reprise du courrier adressé ce jeudi 8 novembre au PDG, avec copie au DG délégué à l'Appui

« Une délégation de la CGT-INRA vous avait rencontré en décembre dernier avec 3 fortes exigences :

- **Assouplir l'application de la directive limitant à 4 années la durée de contrat en CDD.**
- **Améliorer les conditions de fin de thèse des doctorant/es**
- **Revoir la possibilité de revenir à une indemnité forfaitaire des stagiaires.**

Malgré vos engagements pris à ce moment, et largement communiqués aux personnels non-titulaires comme titulaires, nous constatons que la situation n'a pas vraiment avancé.

C'est ce qui amène aujourd'hui nos deux organisations, CGT-INRA et SUD, à solliciter une rencontre. Outre les points évoqués ci-dessus, nous entendons aussi revenir sur d'autres difficultés récurrentes rencontrées par les « contractuels » de l'INRA, reprenant des demandes déjà formulées en Comité Technique ce début d'année :

- **L'accès au Supplément Familial de Traitement (SFT)** au même titre que les autres collègues. Il s'agit ici d'une mesure que la DRH avait promis de concrétiser il y a plusieurs années, sans suite à ce jour.
- **L'intégration dans leur rémunération des mesures PPCR**, indépendamment de notre position concernant ce protocole, et primes acquises pour les corps de titulaires correspondants à leur emploi, y compris, le cas échéant, par une actualisation en cours de contrat.
- **Le fait que pour tout CDD supérieur à 3 mois, les jours fériés ne doivent pas être décomptés** comme l'indique la réglementation.
- **La reconnaissance de l'expérience acquise en cours de contrat**, comme l'employeur INRA s'y engage.
- **La prise en compte de la carrière antérieure lors d'un recrutement sur statut de titulaire**, sujet important puisque l'INRA annonce que désormais 60 % des nouvelles recrues ont déjà été employées sur CDD. La pénalisation subie par certains, « bénéficiaires » de la procédure Sauvadet notamment, n'est pas acceptable.
- **Des conditions d'emploi en MOO**, notamment la prise en compte des jours fériés (acquise selon la réglementation pour tout CDD supérieur à 3 mois). Plus largement, ces agents ne disposent pas à l'INRA d'une information précise sur leur statut d'emploi (livret).

Nous espérons que vous donnerez une suite favorable à cette demande.

Pour notre part l'amélioration des conditions d'accueil des non-titulaires demeure une priorité même si notre objectif demeure la titularisation de tous les non-titulaires sur fonctions pérennes. »